

## Concours et examens professionnels académiques 2013

Ce document concerne les concours internes, externes et examens professionnels académiques d'Adjoints administratifs et de SAENES session 2013 pour lesquels les inscriptions vont avoir lieu.

Concernant les concours réservés et examens professionnalisés, les dates d'inscription sont identiques. En revanche, les dates et modalités d'organisation sont propres à chaque académie.

### Concours et examens professionnels SAENES

Le **SPASEEN-FO** s'est opposé à la réforme de la catégorie B dans le cadre du NES (Nouvel Espace Statutaire) qui va dans le sens inverse des intérêts des SAENES, en rallongeant les déroulements de carrières.

Il en a combattu les effets et obtenu que les SAENES de classe normale lauréats des concours interne ou externe de classe supérieure soient titularisés dès leur nomination dans leur nouveau grade.

De plus, grâce à notre intervention auprès de la DGRH, le ministère est revenu sur sa décision d'organiser à une date commune l'épreuve écrite du concours interne et celle de l'examen professionnel de classe Supérieure ce qui empêchait de fait les SAENES de classe Normale de bénéficier des deux voies possibles pour accéder au grade de classe Supérieure.

Les épreuves du concours interne et de l'examen professionnel de classe Supérieure se dérouleront donc à deux dates distinctes.

En revanche, les **collègues de catégorie C et contractuels**, s'ils remplissent les conditions des concours de SAENES de classes Normale et Supérieure, internes et externes, voient toujours leurs chances réduites, les dates communes des épreuves des concours les empêchant donc de se présenter à toutes les épreuves.

### Interministérialité

Certaines académies ouvrent des concours d'Adjoints de 1ere classe et Secrétaires de classe Normale, externes mais aussi INTERNES, communs avec d'autres administrations : ministères ceux chargés des affaires sociales, de l'économie et du budget, de la justice et des libertés, la caisse des dépôts et consignations, le Conseil d'Etat et la direction générale de l'aviation civile.

Les candidats doivent classer leurs vœux par ordre de préférence, parmi ces administrations. Les collègues admis aux concours sont donc classés par ordre d'admission et affectés selon leur rang de classement.

**L'interministérialité est une attaque directe contre les statuts particuliers de corps et correspond à la volonté de démanteler toutes les administrations de l'État, leurs administrations centrales et leurs services extérieurs.**

**Elle génère des inquiétudes légitimes : Quelle affectation future ? Quel ministère ? Quel département ? Quel traitement ? Quel régime indemnitaire ? Quelle carrière ?**

### Accès au corps des Adjoints

**FO** dénonce le recrutement sans concours : c'est en effet un recrutement dans le grade le plus bas du corps des Adjoints administratifs et il n'est en rien réservé à des personnels contractuels ayant une ancienneté de service.

De plus, il est souvent mis en place au détriment du concours interne d'Adjoint administratif de 1ere classe.

### Concours réservés

**Les collègues contractuels**, suite à la loi de mars 2012 et s'ils remplissent les conditions restrictives, sont aussi concernés par les concours réservés et examens professionnalisés qui restent contingentés par un nombre de postes. Cela signifie qu'il y aura donc bien des éligibles, mais peu d'élus (Cf 4 pages spécial concours réservés).

En aucun cas la loi de mars 2012 ne peut être entendue ou perçue comme un véritable plan de titularisation.

### Le SPASEEN-FO :

- exige l'ouverture de tous les concours internes,
- exige l'augmentation significative des postes offerts aux concours et des possibilités de promotion par listes d'aptitude,
- revendique l'accès aux grades supérieurs dès qu'on remplit les conditions statutaires,
- exige la suppression du recrutement sans concours,
- exige la titularisation de tous les agents contractuels.

### RAEP

La RAEP, reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, prend une place prépondérante dans les épreuves de recrutement ou d'avancement.

**Ce dossier doit être extrêmement bien préparé.**

Pour le **SPASEEN-FO**, ce mode de recrutement est inadmissible et contraire aux intérêts des collègues. Il est attendu du candidat, pour accéder au corps auquel il concourt, qu'il exerce déjà les missions de ce corps et qu'il en possède déjà les compétences et technicités particulières.

C'est un vrai recrutement au profil.

**La RAEP, loin de privilégier l'acquis de la vie professionnelle, ne fait qu'entériner les déqualifications de postes qu'ont entraînées les suppressions de postes des années précédentes.**

## Les inscriptions ont lieu du mardi 15 janvier au mardi 05 février 2013

sur le site : <http://www.education.gouv.fr/siac3>

ou sur les sites des académies qui indiqueront les concours et examens pro ouverts dans leur académie.

Concernant les concours réservés et examens professionnalisés, les dates d'inscription sont identiques.

En revanche, les dates et modalités d'organisation sont propres à chaque académie. Veuillez vous référer au Spécial Concours réservés Contractuels Administratifs.

### Accès à la catégorie C

Mode d'accès	Condition de diplôme	Ancienneté	Conditions spécifiques	Nature des épreuves écrites	Natures des épreuves orales	Date des écrits
Recrutement sans concours – Accès au grade d'Adjoint de 2 <sup>e</sup> classe	Aucune	Aucune	Aucune	Sélection sur dossier	Entretien avec le jury	Aucun
Concours externe d'accès au grade d'Adjoint de 1 <sup>e</sup> classe	Aucune	Aucune	Aucune	Explication de textes et courts exercices de grammaire et de mathématiques	Entretien avec le jury et pratique sur Excel et Word	Date nationale : Mercredi 13 mars 2013
Concours interne d'accès au grade d'Adjoint de 1 <sup>e</sup> classe	Aucune	1 an de service public effectif	Etre en poste à la date des épreuves écrites	Lettre administrative	Entretien avec le jury et pratique sur Excel et Word	Date nationale : Mercredi 13 mars 2013

### Accès à la catégorie B

Mode d'accès	Condition de diplôme	Ancienneté	Conditions spécifiques	Nature des épreuves écrites	Natures des épreuves orales	Date nationale des écrits
Concours externe d'accès au grade de SAENES classe Normale	Baccalauréat ou diplôme équivalent	Aucune	Aucune	Cas pratique et Questions à réponses courtes	Entretien avec le jury à partir d'un texte court	Mercredi 10 avril 2013
Concours interne d'accès au grade de SAENES classe Normale	Aucune	4 ans d'ancienneté de service effectifs au 01/01/2013	Etre en poste à la date des épreuves écrites	Cas pratique	Dossier RAEP et entretien avec le jury	Mercredi 10 avril 2013
Concours externe d'accès au grade de SAENES classe Supérieure	Bac+2	Aucune	Aucune	Cas pratique et Questions à réponses courtes suivant l'option	Entretien avec le jury à partir d'un texte court	Mercredi 10 avril 2013
Concours interne d'accès au grade de SAENES classe Supérieure	Aucune	4 ans d'ancienneté de services effectifs	Etre en poste à la date des épreuves écrites	Cas pratique	Dossier RAEP et entretien avec le jury	Mercredi 10 avril 2013
Examen professionnel d'accès au grade de SAENES classe Supérieure dit d'avancement	Aucune	Etre au minimum au 4 <sup>e</sup> échelon de SAENES classe Normale depuis 1 an	3 ans d'ancienneté de services effectifs de catégorie B	Note ou lettre administrative	Dossier RAEP et entretien avec le jury	Vendredi 19 avril 2013
Examen professionnel d'accès au grade de SAENES classe Exceptionnelle	Aucune	Etre au minimum au 5 <sup>e</sup> échelon de SAENES de classe Supérieure depuis 2 ans	3 ans d'ancienneté dans le corps de catégorie B	Dossier RAEP (depuis l'an passé, l'épreuve écrite d'admissibilité est remplacée par un dossier RAEP)	Dossier RAEP et entretien avec le jury	<b>Pas d'épreuve écrite</b>

